

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD83

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 40

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou d'y faire état de la qualité d'ancien fonctionnaire de police ou d'ancien militaire que pourrait avoir l'un des dirigeants ou agents de l'entreprise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.